

Expertise comptable & Audit Commissariat aux Comptes Conseil juridique et fiscal

ATTESTATION DE VISA

ENTITE: AGEXAU CONSEILS

NCC: 1800110 C

NUMÉRO D'ORDRE : GECA/VISA2018/042 Exercice clos le 31 décembre 2018

Destinataire: Madame OUATTARA GNIRE AISSATA, GERANTE

En exécution de la mission de délivrance du visa des états financiers qui nous été confiée par la société «AGEXAU CONSEILS » suivant la lettre de mission en date du 27/12/2019, nous avons établi la présente attestation conformément aux dispositions de l'arrêté N°210/MBPE/DGI du 14 avril 2017 portant définition et modalités de la mission de délivrance du visa des états financiers annuels de synthèse et instituant l'attestation d'exécution de la mission de commissariat aux comptes.

Les états financiers annuels, visés par la présente attestation, comportent 96 pages et se caractérisent par les chiffres clés suivants en francs CFA :

Libellés	31.12.2018
Total Bilan	28 414 947
Capitaux Propres	315 867
Résultat Net	-684 133
Total Chiffre d'Affaires	30 042 446
Total Produits	30 042 446

L'organe de direction est responsable de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'exactitude des informations comptables et financiers concourant à la tenue de la comptabilité ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place pour l'élaboration, et la présentation des états financiers .

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de délivrer une attestation sur la vraisemblance, la cohérence d'ensemble, l'homogénéité et la comparabilité des états financiers.

Nous avons effectué notre mission selon la norme spécifique applicable à la mission de visa des états financiers de synthèse telle que définie par l'Ordre des Expert-Comptable de Côte d'Ivoire. Cette norme requiert la mise en œuvre de diligences dont l'objet est de vérifier la cohérence, l'homogénéité, la comparabilité des états financiers annuels et d'en garantir l'unicité. La mission de délivrance du visa n'est ni un audit, ni un examen limité, ni une mission de présentation des comptes.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la vraisemblance, la cohérence d'ensemble, l'homogénéité et la comparabilité des états financiers.

Fait à Abidjan, le 27 Décembre 2019

<u>L'Expert-Comptable</u> KONAN Kouassi Jacques

Expert-Comptable Diplômé

N° d'inscription au tableau de l'ordre : 00 .0073.1.12.L

N° d'inscription au tableau de l'ordre du cabinet : 01 .0042.2.25. L

En deux exemplaires originaux